



*MAITRE D'OUVRAGE :*  
Valenciennes Métropole  
2 Place de l'Hôpital Général CS 60227  
59 305 VALENCIENNES

## CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES

**Projet :**

**ONNAING (59)**  
**Aménagement de l'extension du**  
**Parc de la Vallée de l'Escaut II**

***Document établi selon descriptif du B.E.T. :***

PROFIL INGÉNIERIE  
5 Allée du Progrès CS10081  
59481 ENGLOS CEDEX



**Date : 15/03/2021**

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>PROGRAMME D'AMENAGEMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>PLAN DE DECOUPAGE .....</b>	<b>5</b>
<b>3.</b>	<b>VOIRIE – DESSERTE .....</b>	<b>5</b>
<b>3.1.</b>	<b>DESSERTE DEPUIS L'AUTOROUTE.....</b>	<b>5</b>
<b>3.2.</b>	<b>DESSERTE INTERNE .....</b>	<b>6</b>
<b>4.</b>	<b>INTEGRATION PAYSAGERE.....</b>	<b>7</b>
<b>5.</b>	<b>ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>9</b>
<b>5.1.</b>	<b>EAUX USEES .....</b>	<b>9</b>
<b>5.2.</b>	<b>EAUX PLUVIALES : .....</b>	<b>9</b>
<b>6.</b>	<b>RÉSEAUX DIVERS .....</b>	<b>10</b>
<b>6.1.</b>	<b>EAU POTABLE .....</b>	<b>10</b>
<b>6.2.</b>	<b>ÉLECTRICITE.....</b>	<b>11</b>
<b>6.3.</b>	<b>GAZ.....</b>	<b>11</b>
<b>6.4.</b>	<b>TELEPHONE/CABLE .....</b>	<b>12</b>

# 1. PROGRAMME D'AMENAGEMENT

L'extension du PAVE II sera exclusivement dédiée à l'accueil d'activités économiques de type logistique, PME et PMI, comme le PAVE I et II.

L'objectif est de prévoir de grandes unités foncières (unités de 5 à 20ha) pour répondre à la demande.

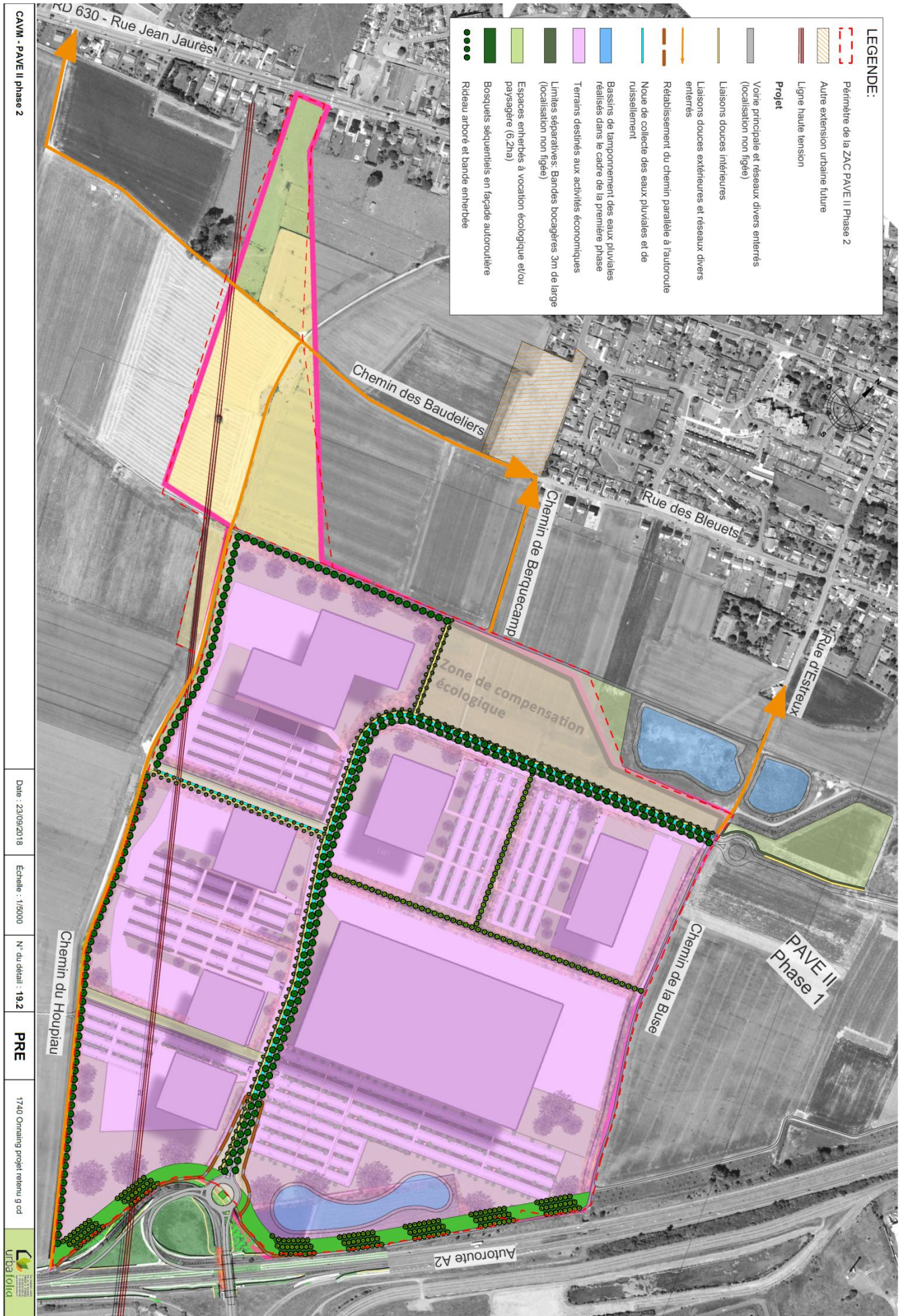
Le programme global prévisionnel maximum des constructions prévoit à ce stade des études une surface de plancher de l'ordre de 500 000 m<sup>2</sup> de Surface de Plancher.

Le programme d'aménagement comprend :

- Le prolongement de la voirie réalisée en première phase du PAVE II, faisant une large place aux modes de « déplacements doux » (cyclistes et piétons) et permettant leur cohabitation avec les transports automobiles (véhicules particuliers, poids lourds et autobus) ;
- La création d'un carrefour giratoire de raccordement de cette voirie sur l'échangeur d'Onnaing-Sud ;
- Plusieurs liaisons, réservées aux piétons et cyclistes, débouchant sur les chemins ruraux existants (Chemins du Houpiau, de Berquécamp et de la Buse) en direction des villes d'Onnaing et de Saint-Saulve ;
- Le confortement, si nécessaire, des linéaires de chemins ruraux précités situés dans le périmètre de la ZAC ;
- Le creusement de noues de collecte des eaux pluviales en bordure des nouvelles voies de circulation, celle de la voirie interne débouchant dans les bassins de rétention réalisés et prévu à cet effet en phase I du PAVE II ;
- Des réseaux divers enfouis suivant les voies de circulation et se raccordant, selon les cas, aux réseaux existants de la première phase du PAVE II et/ou de la RD 630 (réseaux d'eau potable et de défense incendie, d'eaux usées, d'électricité, de gaz et de télécommunication) ;
- Des bandes de plantations paysagères et écologiques en périphérie du parc d'activités.

Les lots privés sont destinés aux constructions et installations annexes autorisées par le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : bâtiments pouvant atteindre 25 m de haut et couvrir avec les aménagements extérieurs jusqu'à 70% de la superficie du terrain mais sans porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants.

Le règlement de la ZAC imposera en outre un traitement sobre des façades et la conservation ou la plantation de haies bocagères en périphérie de chaque lot pour en assurer la bonne intégration paysagère.



## 2. PLAN DE DECOUPAGE

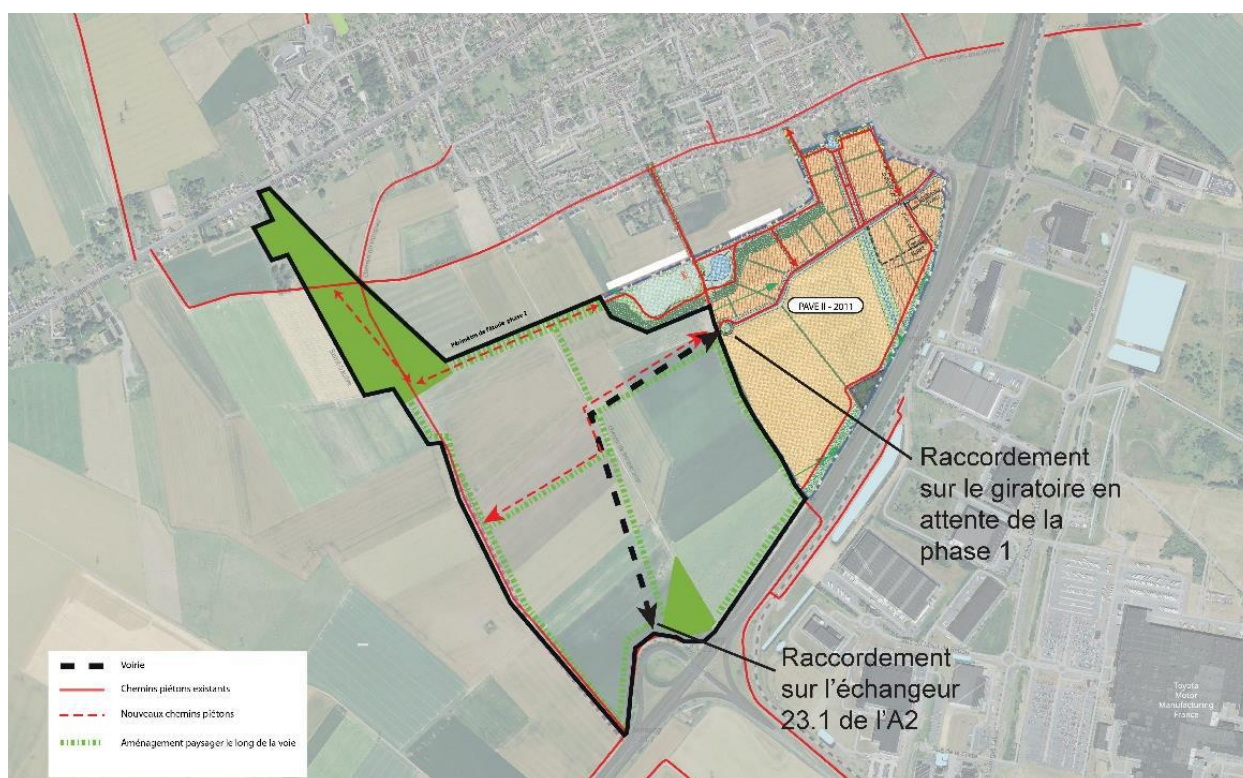
Le plan de découpage parcellaire n'est pas figé à ce stade et pourra évoluer en fonction de la commercialisation des lots.

Néanmoins sont présentés dans les parties suivantes les aménagements publics envisagés permettant la desserte des différents lots créés.

## 3. VOIRIE – DESSERTE

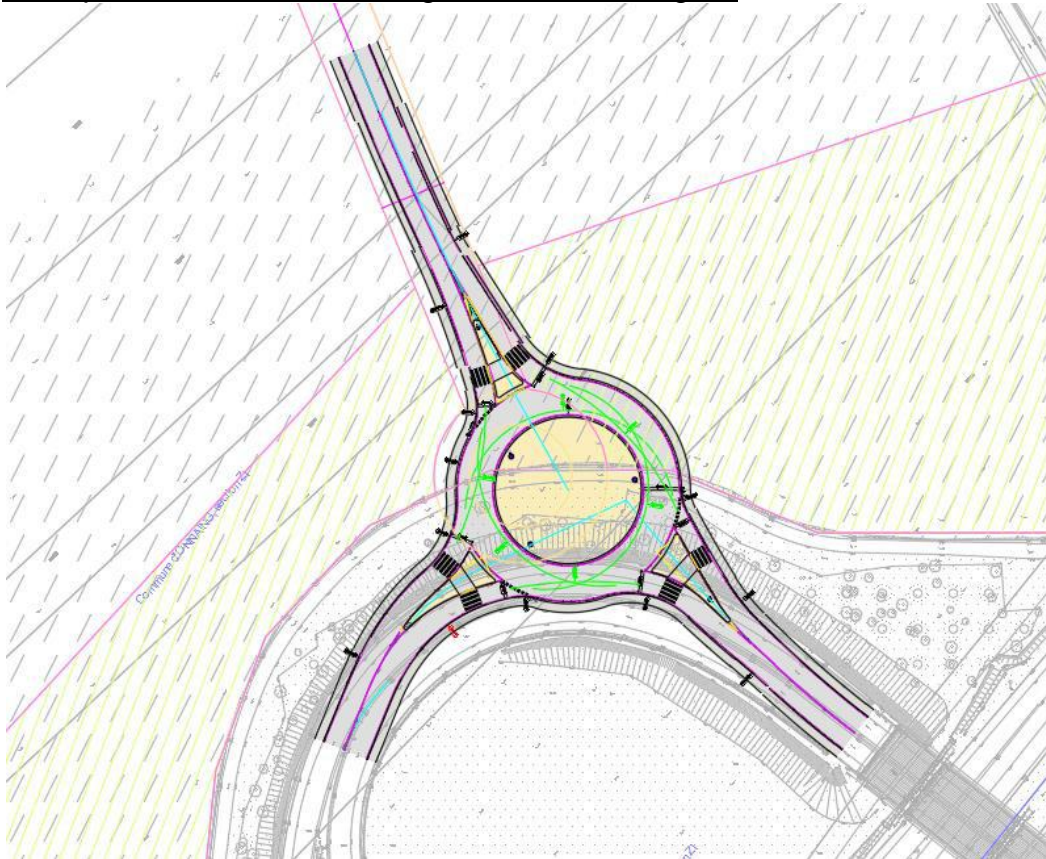
Le projet est accessible depuis le giratoire de la RD101 (Rue Parmentier) via la zone du PAVE II assurant la liaison directe avec l'Autoroute A2 / également accessible depuis la RD630 Rue Jean Jaurès (accès plus urbain).

### 3.1. DESSERTE DEPUIS L'AUTOROUTE



La création du carrefour giratoire fait partie de l'emprise de l'extension du PAVE II et est intégrée aux aménagements et aux différentes procédures s'y rattachant : Concertation, dossier de ZAC, DUP, ...

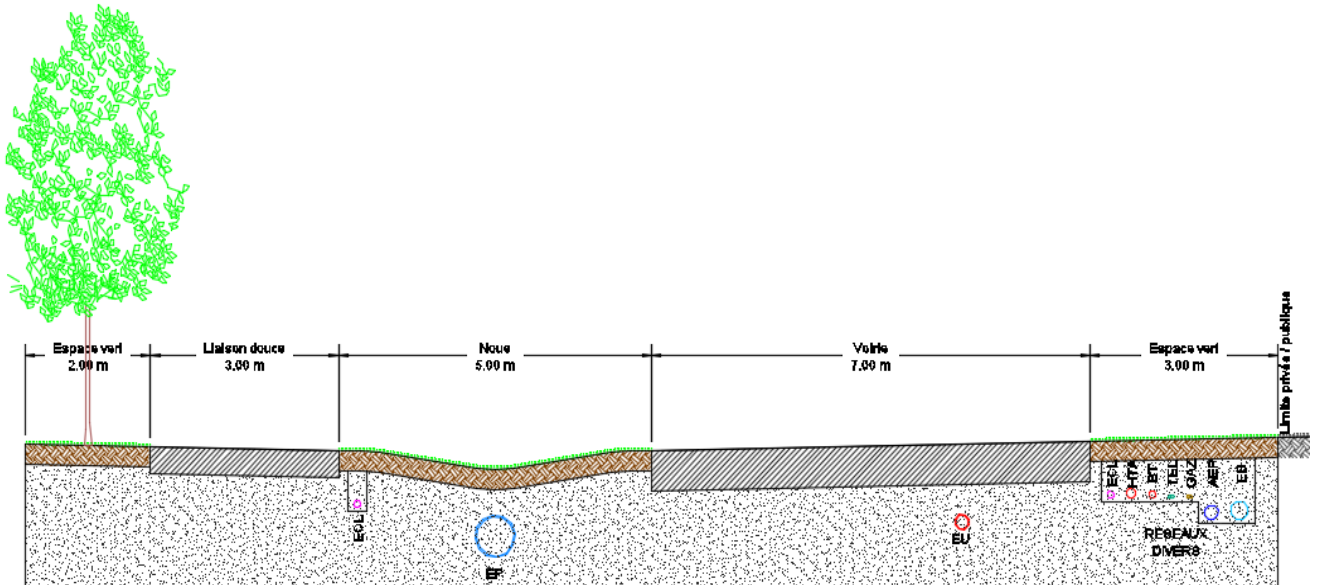
## Principe de raccordement du giratoire à l'échangeur :



### 3.2. DESSERTE INTERNE

La voirie aura un profil de 20 mètres de large et comprendra :

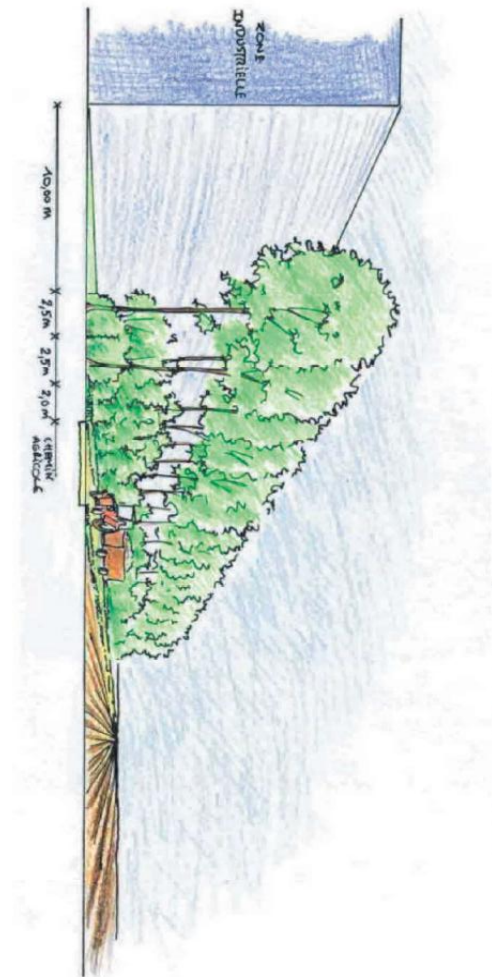
- Voie double sens de 7,00m de large
- Voie douce de 3m de large en béton
- Bande verte de 2m de large
- Noue sur 5m de large
- Bande verte de 3m de large



## 4. INTEGRATION PAYSAGERE

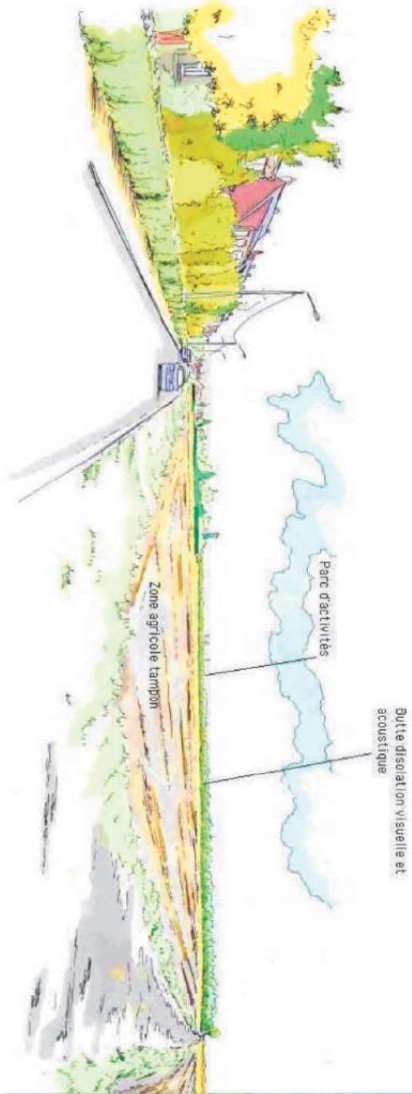


Voie Interne



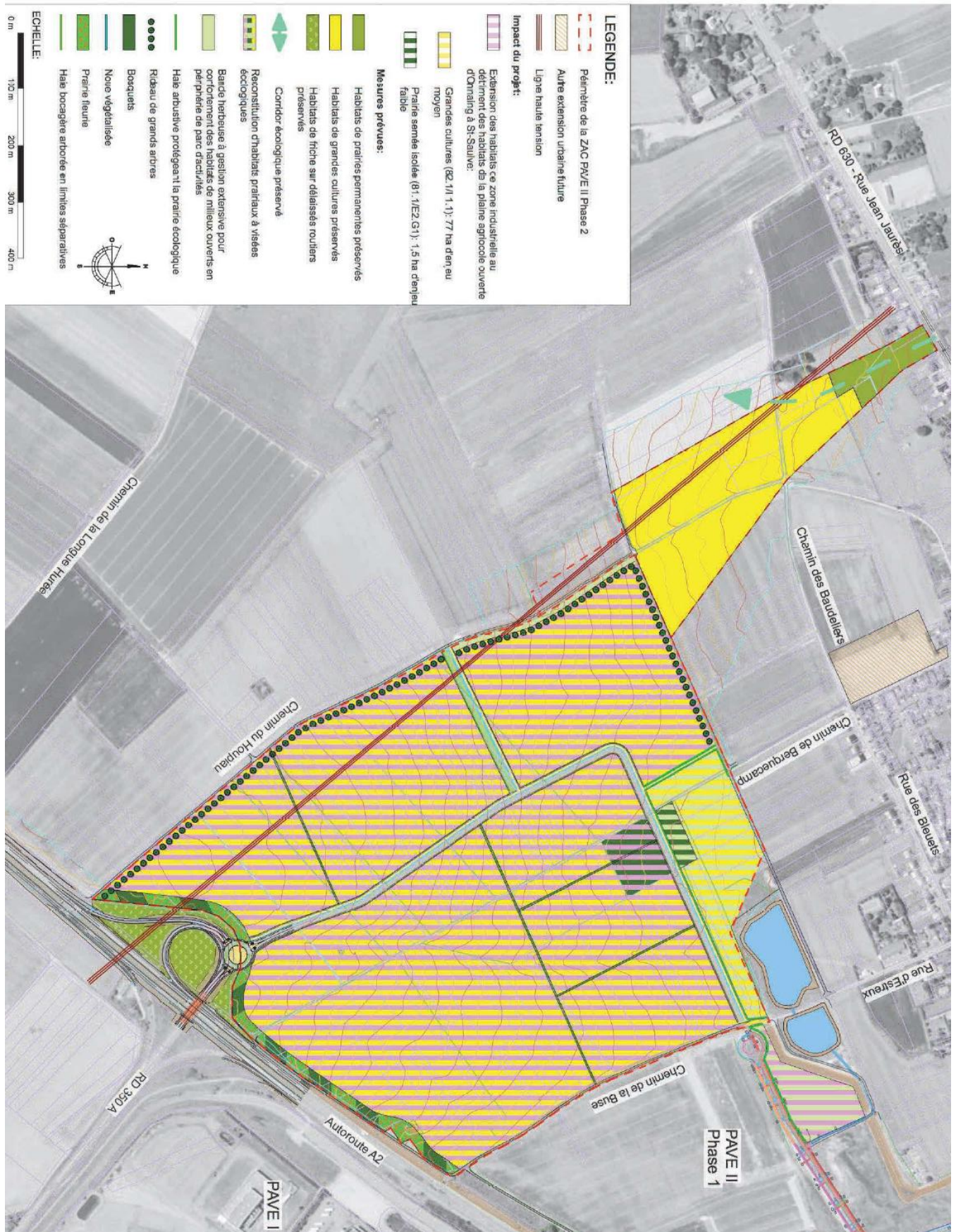
Interface avec la plaine de Saint Sauve

Nouvel horizon paysager depuis la ville d'Onnaing



Facade autoroutière





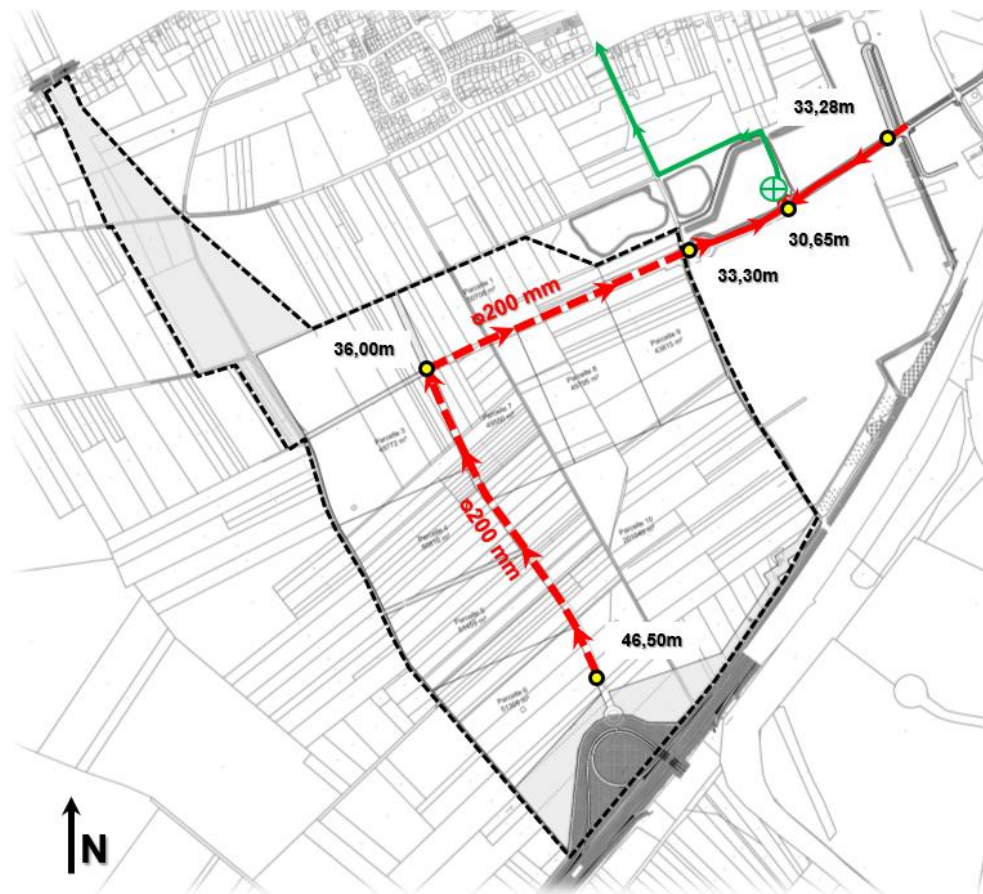
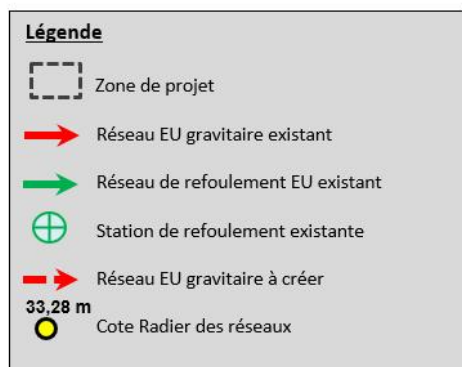


## 5. ASSAINISSEMENT

Le réseau sera de type séparatif.

### 5.1. EAUX USEES

Une canalisation Ø200 sera posé sous la voirie créée pour permettre un rejet gravitaire au réseau existant sur le PAVE II qui rejoint à terme la station de refoulement déjà créée.



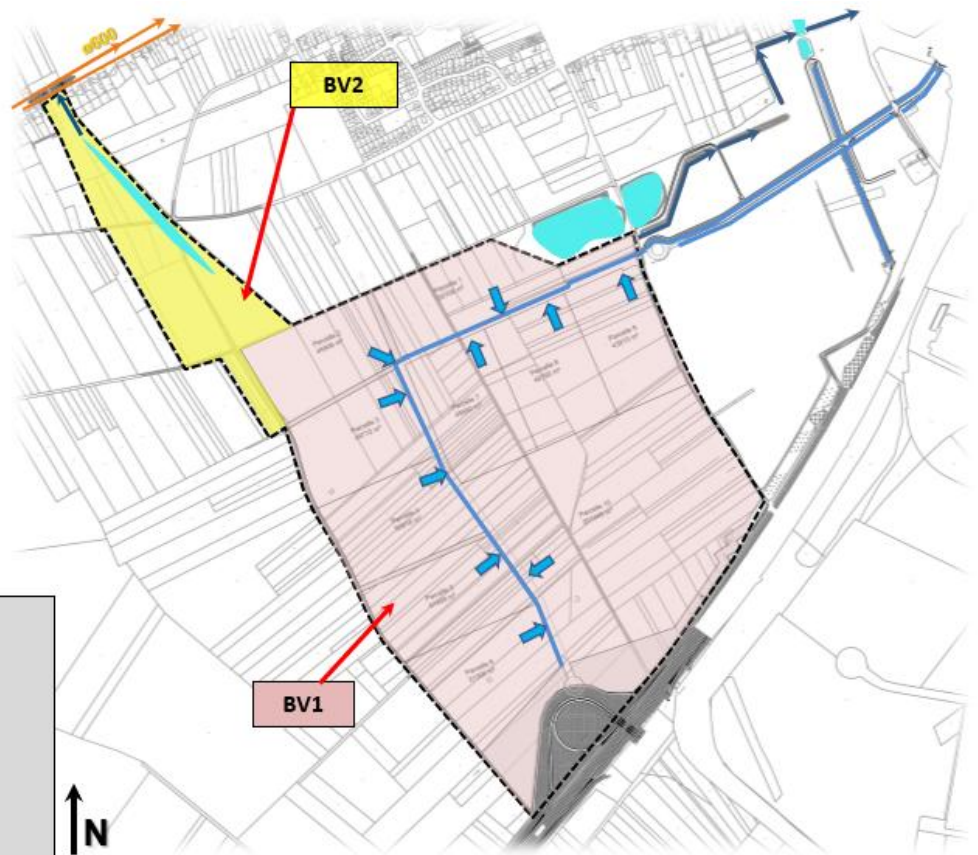
### 5.2. EAUX PLUVIALES :

Un réseau de collecte de la voirie publique constitué par des noues pouvant assurer une partie du stockage et recevoir les EP des parcelles privées sera installé dans les espaces verts bordant la voirie créée.

Les parcelles devront un tamponnement de la crue vicennale avec un débit de rejet fixé à 2l/s/ha vers le réseau public créée. Une surverse pour les crues supérieure sera créée.

Dans la partie Nord du projet un bassin de tamponnement à ciel ouvert sera créé. Globalement le tamponnement sera dimensionné pour reprendre une crue centennale y compris la surverse des parcelles privées.

A terme un rejet à débit limité à 2l/s/ha est prévu dans la conduite du PAVE I (intersection A2/Rue Jean Jaurès).



**Légende**

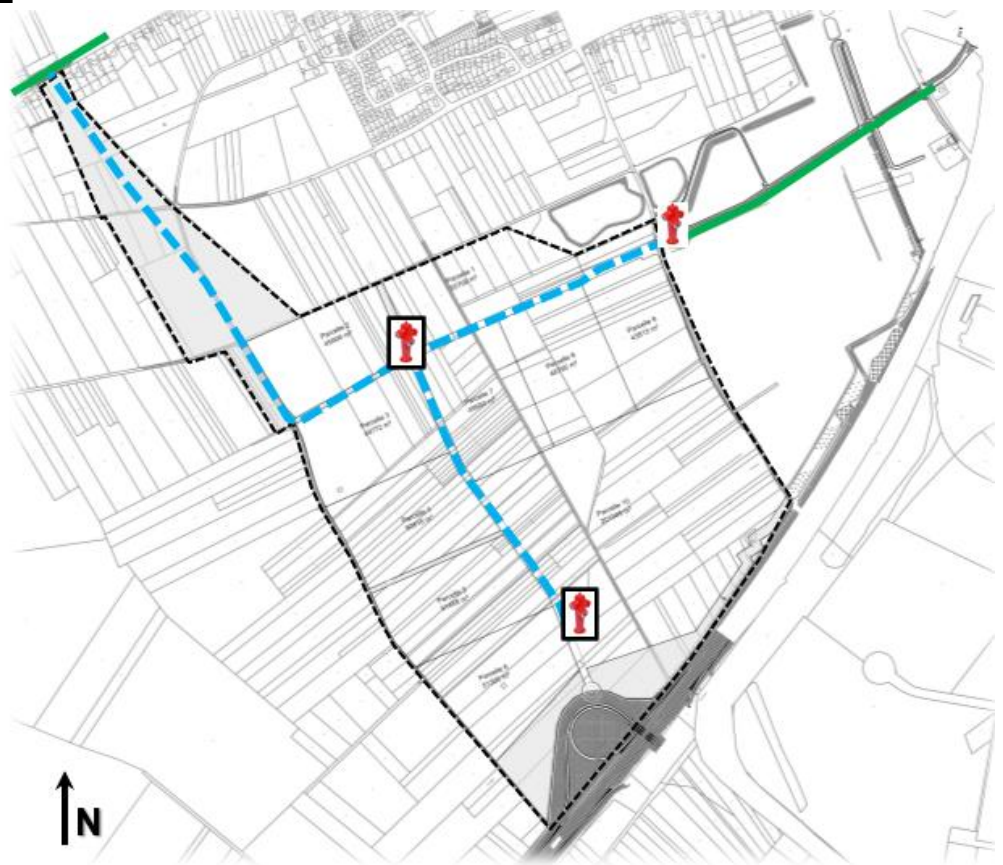
- Zone de projet
- Réseau Unitaire
- Noues
- Bassins de tamponnement
- Liaison hydraulique
- Rejet à débit limité à 2l/s/ha après tamponnement

## 6. RÉSEAUX DIVERS

### 6.1. EAU POTABLE

Un maillage du réseau AEP entre les réseaux présents Rue Jean Jaurès et les réseaux du PAVE II est prévu à travers le projet.

Des poteaux incendie supplémentaires seront implantés en bordure de la voirie créée.



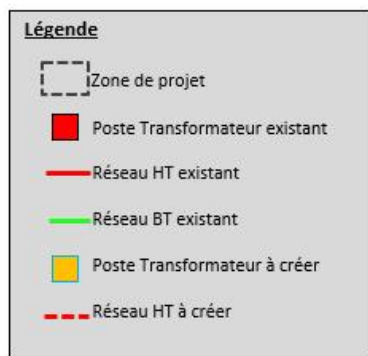
**Légende**

- Zone de projet
- Réseau AEP existant (ø225/250)
- Poteau Incendie Existant
- Réseau AEP à créer
- Poteau Incendie à créer

plus importants

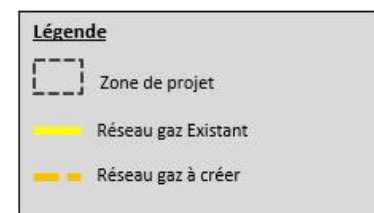
## 6.2. ÉLECTRICITE

La desserte haute tension sera assurée depuis les réseaux existants du PAVE II avec la pose de poste transformateur.



## 6.3. GAZ

Une extension du réseau Gaz desservant actuellement le PAVE II est prévu pour le projet.



## 6.4. TELEPHONE/CABLE

Il est prévu de raccorder le projet sur les réseaux présents au niveau du PAVE II



Légende	
	Zone de projet
	Réseau télécom Existant
	Chambre existante
	Réseau télécom à créer
	Réseau Fibre Optique existant
	Réseau Fibre Optique à créer